

Justifier des mauvaises notes pour les M2

Par **Rafikh**, le **06/02/2019** à **13:37**

Bonjour,

Je me retrouve un peu embarrassé par mes résultats de M1.

Je suis en M1 droit social après avoir validé ma licence avec 13 de moyenne, dont notamment 17 en droit du travail au S2.

Mais je me retrouve avec 10.9 de moyenne au S1 de M1, mais de manière très morcelée. En effet j'ai eu 13 en droit du travail et 15 en protection sociale.

Mais mis à part ces deux matières majeures j'ai tout foiré, 12 en management, 12.5 en anglais, 9 en droit des sûretés, 7 en histoire et 6 en droit pénal du travail...

Je me retrouve donc avec une moyenne assez... moyenne, et qui surtout ne représente pas du tout mes qualités, je n'ai jamais eu des notes pareilles !

Je pense quand même avoir mes chances (je vise un M2 droit du travail), j'ai fait plusieurs stages, et surtout j'ai repris à partir du bac à 23 ans, j'ai donc plusieurs années d'expérience professionnelle avant mes études.

Je pense donc avoir mes chances d'être au moins convoqué aux entretiens, puisque mes mauvaises notes ne sont que dans les matières mineures.

Mais la question des notes se posera forcément, et c'est donc la ma question, comment les justifier ?

Car en réalité je suis surpris de mes résultats, autant le pénal j'ai stressé à l'oral et je comprend tout à fait, autant le civil et l'histoire, je pensais avoir assez réussi...

Je pensais donc invoquer le stress (qui je pense est le principal responsable), je ne stresse vraiment pas d'habitude, mais là, la pression de la moyenne à obtenir m'a vraiment mis à mal. Est-ce une "bonne" excuse, ou au contraire est-ce que ça ne risque pas de me desservir en ayant l'air de quelqu'un ne sachant gérer ses émotions ?

Désolé du pavé mais je suis assez dépité, j'ai toujours eu de bonnes, voir très bonnes, notes en licence, foirer mon M1 comme ça est une lourde déception..

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/02/2019** à **13:42**

Bonjour

Si vous visez un M2 droit du travail, le jury se focalisera plutôt sur les matières de droit social. Ainsi, c'est plus votre 6 en droit pénal du travail que vous allez peut-être devoir justifier.

En outre, le jury ne regardera pas que les notes mais l'ensemble de votre dossier. Si vous avez fait des stages, il faudra les mettre en valeur.

Par **IorrainDE**, le **06/02/2019** à **17:25**

Bonjour,

Pour te rassurer, je pense que si tu arrives à obtenir une moyenne de 12+ au S2 avec toujours des bonnes notes dans ta spé ils ne te parleront même pas de tes notes dans ces matières secondaires.

Ce que cherche un directeur de M2 en droit du travail c'est quelqu'un qui a réussi les matières de droit du travail (avec une moyenne générale convenable certes mais pour moi c'est 50% la moyenne générale et 50% les notes de spé).

Sans compter que tu as des stages à coté donc tu as plutôt un bon dossier...

Et si ils abordent la question des mauvaises notes dans des matières secondaires (ce que je ne pense pas), tu peux toujours dire que tu t'es focalisé sur le droit du travail car le M2 droit du travail était et est toujours ton but initial.